



Bulletin d'Informations Communales

Edito du Maire

Le plan du déconfinement devrait s'organiser à l'échelle du pays "sauf situation sanitaire départementale dégradée". Des "freins d'urgence" seront toutefois actionnables.

Le Président de la République a dévoilé les détails du calendrier de déconfinement :

- 3 mai : Fin de la règle des 10 km,
- 19 mai : Couvre-feu à 21 heures - Réouverture des terrasses (6 personnes par table), des musées, des salles de sport, cinémas et théâtres avec public assis (jauge),
- 9 juin : Couvre-feu à 23h – Réouverture des cafés et restaurants (six personnes par table),
- 30 juin : Fin totale du confinement.

La crise sanitaire a fortement impacté la vie municipale avec l'application des principes de précaution. L'arrivée des beaux jours et la campagne de vaccination massive engagée par l'Etat pour stopper la Covid-19, nous permettent d'envisager maintenant l'avenir avec plus de sérénité.

Par ailleurs la municipalité, ne prévoit pas un retour des cérémonies et des festivités en conditions normales avant juin, mais commence à préparer activement le 14 juillet. La municipalité continuera à apporter son soutien aux associations et futures manifestations prévues après le confinement.

Nous devons ensemble, faire avancer notre village et poursuivre les actions engagées.

Après le vote du budget le 9 avril dernier, la municipalité va initier les projets de son programme électoral. Le budget 2021 et le compte administratif de la commune vous sera commenté dans le prochain numéro du mois de juin. Il faut cependant être réaliste et anticiper pour pouvoir poursuivre une gestion des finances saine et équilibrée.

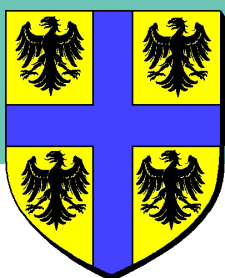
Le déploiement de la fibre se poursuit et de nombreuses maisons sont aujourd'hui raccordables et ce chantier s'achèvera en automne. D'autres projets verront également le jour et 2021 permettra aussi d'achever les chantiers en cours.

Notre Conseil Municipal relancera le Conseil Municipal des Jeunes, la journée des nouveaux arrivants, les réunions de quartiers et de concertation avec les riverains pour un lieu d'échange et de démocratie de proximité. La bibliothèque réouvrira également prochainement pour permettre à nous tous un accès à la culture, lieu fermé depuis mars 2020.

La vie démocratique de notre pays nous invite à voter les 20 et 27 juin prochain pour les Conseillers d'Alsace (Collectivité Européenne d'Alsace) et les Conseillers Régionaux (Région Grand Est).

Nous vous invitons dans cette action citoyenne et à prendre part au vote.

Enfin et pour conclure les floraisons printanières annoncent le retour des beaux jours. Elles ont le don d'apporter renaissance et vie dans notre commune. Oranges, jaunes, blanches, nos massifs de tulipes développent leurs palettes de couleurs et nous enchantent annuellement.



Votre Maire
Guy SCHMITT



Soultz les Bains

N°319

Élections Départementales et Régionales : 20 et 27 juin 2021

En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, les élections départementales et régionales sont reportées aux 20 et 27 juin 2021.

Pour ces scrutins, des aménagements sont prévus :

- chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France) ;
- les horaires des bureaux de vote fixés de 8h à 18h pourront être étendus par arrêté préfectoral pour limiter les croisements de personnes.

Pour voter, les citoyens français doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 14 mai 2021 avant minuit.

Pour cela, 3 options :



- par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription (Cerfa N° 12669*02, téléchargeable sur internet), une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- au guichet de la mairie avec les pièces exigées,
- par internet en utilisant le téléservice de demande d'inscription sur l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> (**Attention** : vous devrez joindre les pièces demandées via Internet également).

Les Soultzoises et les Soultzois qui ont changé d'état civil, peuvent vérifier leur inscription simplement en se rendant en mairie ou par internet à l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Une carte d'électeur sera envoyée d'ici juin 2021 à chaque personne nouvellement inscrite ou ayant modifié sa situation.

Déroulement des scrutins : Élections Départementales et Régionales : 20 et 27 juin 2021

Les scrutins des élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 auront lieu comme d'habitude en Mairie de Sultz-les-Bains.

Cependant, en raison de l'épidémie de Covid-19 et le double scrutin, un circuit de vote sera mis en place, à savoir :

- Entrée du bureau de vote par l'entrée rue de Strasbourg,
- Premier vote en salle du Conseil Municipal,
- Passage par l'intérieur du bâtiment pour rejoindre le secrétariat de la Mairie,
- Deuxième vote dans le secrétariat,
- Sortie de la Mairie sur la rue de Molsheim.

Ce circuit permettra de ne pas croiser les flux.

Nous rappelons à chacune et chacun des électeurs, que le port du masque est obligatoire lors des opérations électorales.



Nous onnaître

Je me présente à vous, Corentin KINDER, 23 ans votre nouveau Secrétaire Technique.



Originaire de Meistratzheim, j'ai vu l'évolution de ma commune et souhaite qu'elle continue ainsi. C'est pour cela que je m'y suis engagé en tant que président dans 2 associations du village, je suis également bénévole au Point Lecture.

Précédemment, j'ai occupé un poste en remplacement à la Mairie de Still où la nouvelle équipe municipale a bien voulu me faire confiance. Merci à eux ainsi qu'à Madame Cathy Schneider, secrétaire générale, qui m'a transmis ses connaissances.

Depuis bientôt 4 mois, je suis au service de la Commune de Soultz-les-Bains. Je forme un duo complémentaire avec Monsieur Stéphane SCHAAL qui m'accompagne et m'apporte ses conseils bienveillants. Je travaille sur des sujets plus que différents : urbanisme, état-civil, recensement militaire et comptabilité entre autres.

Mon poste me permet d'avoir une relation de proximité avec différents acteurs comme vous habitants de Soultz-les-Bains, le Conseil Municipal, les commerçants, etc.

Ce poste atypique me permettra d'aller à votre rencontre et de sortir des sentiers battus puisqu'il comporte deux volets : la partie administrative et la partie technique. D'ici quelques semaines, je serai au minimum 1 journée par mois avec Christian ou Julien, pour découvrir leur travail sur le terrain, suivre l'évolution de leurs missions tout en étant attentif à la sécurité.

Du fait de ma formation initiale d'un BTS Communication, la Commission Communication m'a invité les rejoindre. Nous travaillons actuellement à la remise en route du site internet et aux différents moyens de communications de la Commune. Je vous propose également une rubrique hebdomadaire sur la page Facebook pour suivre justement le travail du Service Technique.

Je suis à votre écoute par téléphone ou en Mairie.



tat ivil

GRANDS ANNIVERSAIRES

MAI

Madame **Colette DENNI**,
Née le 6 mai 1939, fêtera ses 82 ans
Monsieur **André MAGER**,
Né le 10 mai 1937, fêtera ses 84 ans



JUIN

Monsieur **Amorld KEITH**,
Né le 13 juin 1933, fêtera ses 88 ans

PACS

Madame **Aurélié WEBER** et Monsieur **Dylan DUREY**,
Le 9 mars 2021
Madame **Cassandra MINAFRA** et Monsieur **Julien REISS**
Le 16 avril 2021
Madame **Gaëlle TEIXEIRA** et Monsieur **Daniel TESEVIC**
Le 27 avril 2021

NAISSANCES

Amélie AVART, née le 15 avril 2021
de Swensy JANGAL & Paul AVART



DÉCÈS

Monsieur **Christian BRET**, le 5 mars 2021



La Commission Technique s'est à nouveau réunie le 21 avril 2021. Dans le contexte sanitaire actuelle, elle n'est accessible qu'aux élus, mais dès que celles-ci seront levées tous les citoyens résidant à Soultz-les-Bains pourront y participer.

PRESENTATION DU PROJET DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE

Au vu de l'âge du bâtiment (46 ans) et des différents dispositifs de subvention ainsi que des plans de relance de l'économie, la commune a monté des dossiers de demande de subvention pour une rénovation thermique de l'Ecole des Pins.

Avec le concours d'un architecte ou bureau d'études en charge de la mission de maîtrise d'œuvre, les travaux consistent en :

- 1 Isolation des combles par 300 mm de laine de verre – R = 7,5,
- 2 Isolation extérieure par 200 mm de fibre de bois, puis d'un filet et d'un enduit – R = 5,
- 3 Volets roulants extérieurs électriques pour le confort thermique - canicule et hivernal – mais également pour l'usage pédagogique du vidéoprojecteur,
- 4 Ventilation Mécanique Contrôlée de l'ensemble des salles et sanitaires.

Coût toutes dépenses confondues : 134 000 € TTC.

PRESENTATION DU PROJET DE RENOVATION DU TERRAIN MULTISPORTS

Le contexte de crise sanitaire pénalise l'ASL qui ne peut plus pratiquer aucune activité.

Un terrain de basket extérieur permettrait une reprise à minima des activités sportives (basket-ball et volley-ball).

Dans cette optique une remise en état de la surface en enrobés qui présente des fissures, du caniveau périphérique qui n'est plus de niveau et des grilles d'avaloir à resceller.

Coût des travaux 22 000 € TTC qui font également l'objet de dossiers de subvention.

PRESENTATION DES CHIFFRAGES POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC PASSAGE AUX LEDS

Une autre possibilité de subventions concerne la rénovation de l'éclairage public avec passage à la technologie LED, horloge de programmation astronomique.

A cette fin une série de 6 devis a été présentée. Coût total de l'ensemble 93 000 € TTC. Un programme annualisable sur 2/3 ans.



Déclarations préalables et permis de construire

Demandeur	Objet	Adresse du demandeur	Date de la décision
Guy MEYER	Mise en place d'une protection solaire à lame orientable sur une terrasse	8, rue des Vignes	A : 12/03/2021
Jean-Pierre DELAUNOY	Réfection de la toiture et isolation des combles	10, rue de la Paix	A : 24/03/2021
Etienne BERST	Fermeture de la terrasse	26, rue de Saverne	A : 06/04/2021
Mickaël DORIATH	Modification du permis de construire	5, rue Bellevue	A : 06/04/2021
Guy MULLER	Construction d'un abri de jardin pour espace sauna et spa	6, rue Saint Sébastien	A : 16/04/2021



Les chantiers bénévoles sont une source de richesse pour notre village :

- ⇒ Ils sont **uniques**, car nous sommes les seuls dans la région à les pratiquer,
- ⇒ Ils permettent d'aménager le village, **d'améliorer notre cadre de vie**,
- ⇒ Ils permettent de **contenir une pression fiscale**,
- ⇒ Ils permettent de **créer un lien** entre les habitants.

Nos chantiers bénévoles jusqu'à juillet

1 - Bassins d'orage Holtzbrunne			
Quoi ?	Combien ?	Durée ?	Quand ?
Coffrage et ferrailage dalle	2 personnes	1 jour	Samedi 22 mai
Coffrage et ferrailage mur	2 personnes	1 jour	Samedi 29 mai



Photo : Julien WIEDEMANN



Photo : CSA

2 - Cabanes à chèvres au Jesselsberg avec le Conservatoire des Sites Alsaciens			
Quoi ?	Combien ?	Durée ?	Quand ?
Coffrage et ferrailage dalle	2 personnes	1 jour	Samedi 5 juin
Abattage robinier	3 personnes	1 jour	Samedi 19 juin
Écorçage des robiniers			

3 - Escalier Rue du Château d'eau			
Quoi ?	Combien ?	Durée ?	Quand ?
Coffrage et ferrailage escalier	2 personnes	1 jour	Samedi 3 juillet



Image d'archives - 2019



Image d'archives - 2017

Nous avons besoin de vous pour faire avancer notre Commune, n'hésitez pas à nous contacter :

- En mairie 03 88 38 10 24 ou par mail mairie@soultz-les-bains.fr
- Directement Monsieur le Maire au 06 07 08 87 98
- Sur notre page Facebook : [Commune de Soultz-les-Bains - Accueil | Facebook](#)

La Commission Sécurité et Social s'est réunie le 26 mars 2021. Dans le contexte sanitaire actuelle, elle n'est accessible qu'aux élus, mais dès que celles-ci seront levées tous les citoyens résidant à Soultz-les-Bains pourront y participer.

Ecluse routière Rue de Strasbourg. Mise en œuvre de la signalisation de police, de balises et de jardinières

La mise en place des écluses sur la RD45 a obtenu un avis favorable de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la mise en œuvre de la signalisation de police et du marquage. La signalisation horizontale devra également être à rafraîchir à l'occasion du programme 2021.

Mise en place d'un obstacle pour éviter le dépassement sur trottoir

Lorsqu'un véhicule fait un tourné à gauche vers la rue Saint-Maurice ou la rue de Strasbourg, quelque soit le sens de circulation, l'automobiliste se décale alors vers le milieu de la chaussée. Cette manœuvre entraîne un déport de la circulation pour certains automobilistes. Non-respect du code de la Route, sur le trottoir, devant le Felsebrunne et la Mairie. Cette circulation sur le trottoir entraîne un risque important pour les piétons. La commission propose la mise en œuvre de plot pour éviter la circulation sur le trottoir.



Demande d'implantation d'un miroir par le Crédit-Mutuel en face de la Rue des Peupliers

Le Crédit-Mutuel a demandé la mise en œuvre d'un miroir au droit de la sortie sur la RD422 de la Rue des Peupliers. La Collectivité Européenne d'Alsace a émis un avis défavorable, mais Mme Chantal Jeanpert — notre Conseillère d'Alsace — soutient notre projet et en permettra la réalisation.

Signalisation des sites et lieux touristiques ainsi que nos bâtiments publics

Il conviendra à la commission d'effectuer ultérieurement une reconnaissance sur le terrain afin de définir la signalétique et les lieux d'implantations.

Trois éléments doivent être défini au préalable :

- La dénomination du lieu « Regard-Bibliothèque-Presbytère » d'une désignation unique.
- La validation par le Conseil Municipal du départ des sentiers des Croix-Casemates-Jesselsberg à partir du Hall des Sports.
- Un chiffrage des travaux pour le budget primitif 2022.

Projet d'implantation d'un abri de bus Rue de Molsheim



L'abri de bus Rue de Molsheim a fait l'objet d'un débat et n'a pas permis de conclure à ce jour. Le débat est reporté à une date ultérieure.

Les éléments techniques sont les suivants :

- Recul de 1.40 m de toute structure par rapport à la RD422
- 1m² par usager
- 32 adolescents prennent le bus chaque matin, soit une surface couverte à cœur de 32 m² pour abriter nos enfants en cas de météo défavorable.

Le stationnement sur Domaine Privé

Le PLU dispose d'un droit général à réglementer le stationnement privé. L'article R. 111-25 du Code de l'urbanisme qui dispose que le permis peut imposer la réalisation d'installations propres à assurer le stationnement hors des voies publiques des véhicules correspondant aux caractéristiques du projet.

Les obligations prescrites par le PLU constituent des normes minimales, laissant la possibilité pour le constructeur de réaliser davantage de places qu'exigées par le Plan Local d'Urbanisme. **Le stationnement privé doit par conséquent être réalisé sur sa propriété par la mise en œuvre de places de stationnement aménagées, garages, carport, espaces sablés.**

Le type de stationnement

En agglomération, si aucune signalisation n'indique le contraire, le stationnement sur l'accotement est légal s'il se fait dans le sens de la circulation.

Soyez vigilant et contrôlez la couleur de votre place de parking avant de laisser votre voiture :

Un marquage blanc stipule que vous pouvez laisser votre voiture à votre convenance. Le stationnement est gratuit sauf si une mention indique le contraire ! Dans ce cas, cherchez l'horodateur ! Il n'y a pas de stationnement payant à Soultz-Les-Bains.

Un marquage bleu indique que vous êtes dans une zone à durée limitée. Munissez-vous de votre disque de stationnement afin d'indiquer votre heure d'arrivée, sinon gare à la contravention.

5 zones de stationnement sont existantes à Soultz-Les-Bains.

Les stationnements abusifs

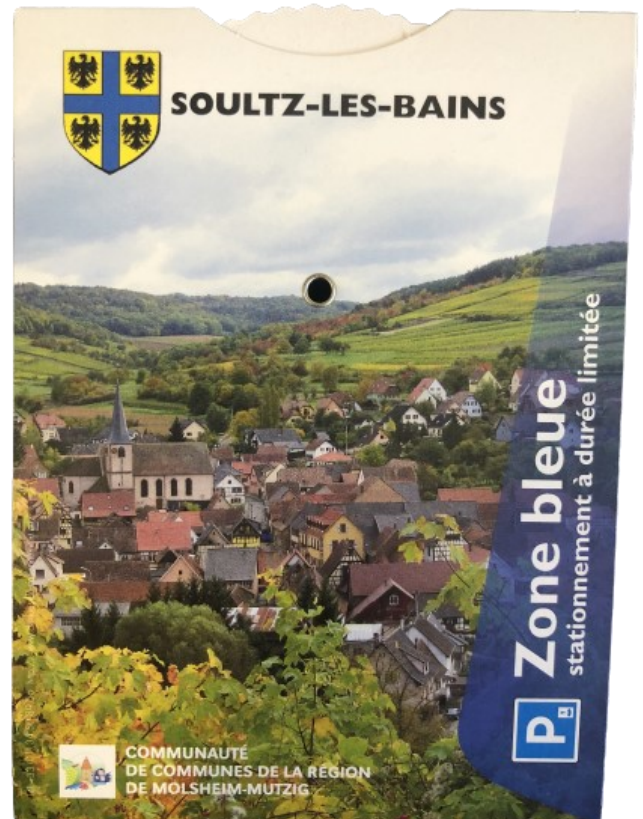
Dans les parkings ou sur la voie publique, vous pouvez profiter d'un emplacement pendant 7 jours. Au-delà, votre véhicule est considéré comme étant en stationnement abusif. Vous risquez une mise en fourrière du véhicule et 35 € d'amende.

Les stationnements en zone bleue

Les stationnements en zone bleue sont soumis à certaines conditions d'utilisation. Vous risquez une amende de 2e classe (article R. 417-3 du Code de la route), soit une amende de 35 € si vous ne disposez pas d'un disque de stationnement conforme ; si votre disque de stationnement n'est pas convenablement réglé ou s'il n'est pas présent sur le pare-brise ou si vous avez dépassé le temps qui vous était accordé.

La réactivation des zones bleues

La Commission de la sécurité a décidé de réactiver **dès le 1er septembre 2021**, ces zones bleues pour permettre une desserte plus facile de nos commerces et entraîner une rotation plus rapide des véhicules stationnés



Lieux	Nombre de places	Durées	Heures
Devant la Boulangerie	5	30 min	Mardi au samedi 6h-12h et 14h-19h Dimanche 7h-12h
Au niveau du Tabac	9	30 min	Lundi au samedi 7h-12h et 14h-19h Dimanche 8h-12h30
Entre la Pharmacie/Fleuriste et la Mairie	5	30 min	Lundi au samedi 8h-12h - 14h-19h Dimanche 8h30-12h30
Devant la Pizzeria	2	30 min	Lundi au samedi 17h-21h
Place Charles de Gaulle	10	3 heures	Lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h

Les disques bleus sont disponibles gratuitement en Mairie et dans ce BIC.

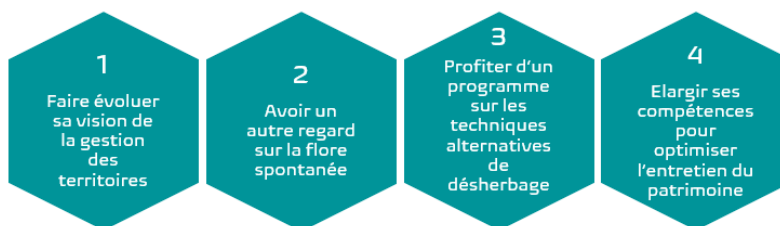


Nous poursuivons la présentation de nos labels entamée dans le dernier BIC.

Notre commune est labellisée Commune Nature grâce à la démarche zéro-phyto suivie depuis 2016. Cette reconnaissance est le fruit d'une démarche commencée en 2014 et qui se poursuit encore de nos jours. **Plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé depuis début 2015.** Soultz Les Bains est ainsi labellisée avec Trois Libellules, ce qui est le degré le plus élevé et ceci dès sa première évaluation. En 2016 au moment de l'audit, seules 146 communes an Alsace avaient ce niveau d'engagement.

L'objectif de cette démarche est de supprimer tous les produits phytosanitaires des usages de la Commune. Les agents municipaux— Christian et Julien—ont suivi une formation Certiphyto, ainsi que des journées de sensibilisation Prophycom.

Quatre axes ont été suivis pour parvenir à ce résultat :



et moi
que puis-je
faire ?

Les alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires sont variées et **peuvent être pratiquées par tous.** Voici **quelques exemples** concrets :

-  **tondre moins court** le gazon, laisser de la place aux zones plantées en prairie ou non fauchées...
-  **choisir des espèces locales**, souvent plus résistantes car adaptées au climat
-  **utiliser du paillage** au pied des arbustes et des plantes en massif afin de limiter la pousse des herbes folles
-  **effectuer un désherbage** mécanique avec un couteau, une binette ou un sarcloir
-  **s'équiper en matériel de désherbage thermique** si nécessaire
-  **privilégier des espèces moins fragiles**, nécessitant moins d'entretien
-  **associer différentes espèces entre elles** afin de renforcer leur résistance aux maladies
-  **recourir à des moyens de "lutte biologique"**
-  **retourner les résidus de produits chimiques** entamés ou périmés dans les déchetteries
-  **accepter la présence des herbes folles.**

Les voiries, les espaces verts – comme la fontaine du Felsbrunnen ou l'IHS — les terrains de sports, l'aire de jeu et le cimetière sont traités sans produits nuisant à la nature, mais avec des techniques alternatives : balayage, griffure, fauche, géotextile, paillage, mais aussi plantation de vivaces.

Cette démarche démontre l'engagement de la Commune pour améliorer notre espace de vie. Pour un cadre de vie plus sain, finalement ça vaut bien le coup de tolérer quelques herbes folles — et non pas mauvaises herbes — sur l'espace public.

94% des habitants du Bassin Rhin-Meuse déclarent être prêts à ce que les espaces verts autour de chez eux (bord de route, parcs, parterres de fleurs...) aient une apparence plus sauvage afin de ne pas utiliser de pesticides.

Dès 2011, la démarche « zéro pesticide » a été lancée en Région Grand Est, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Leur objectif est plus complet et plus ambitieux que celui visé par la réglementation, puisqu'il vise à amplifier la réduction, voire à terme la suppression, de tous traitements chimiques en zones non agricoles et notamment dans les communes et structures gestionnaires d'espaces publics.

Pour réussir, les collectivités et autres gestionnaires s'impliquent dans un parcours global de sauvegarde de la biodiversité, de protection et de restauration des ressources en eau et dans un jardinage au naturel.

C'est pourquoi, la Région Grand Est a mis en place une distinction pour récompenser et mettre en lumière celles et ceux qui s'engagent.

Informations ratiques

La fiiiiibre arrive ! C'est sûrement le message que vous avez pu lire durant ces dernières semaines sur les camionnettes estampillées SFR qui ont sillonné le village.

Bientôt, ce sont 375 locaux qui entreront en commercialisation, répartis sur le premier lot au 26 mai et le second lot au 21 juillet 2021. Soit 80% des engagements contractuels de SFR à fin 2021.

Le reste des logements à déployer correspondent principalement à l'installation des équipements optiques à l'intérieur des immeubles de plus de 4 logements, lesquels sont soumis à la complétude d'une convention d'immeuble par le gestionnaire/bailleur.

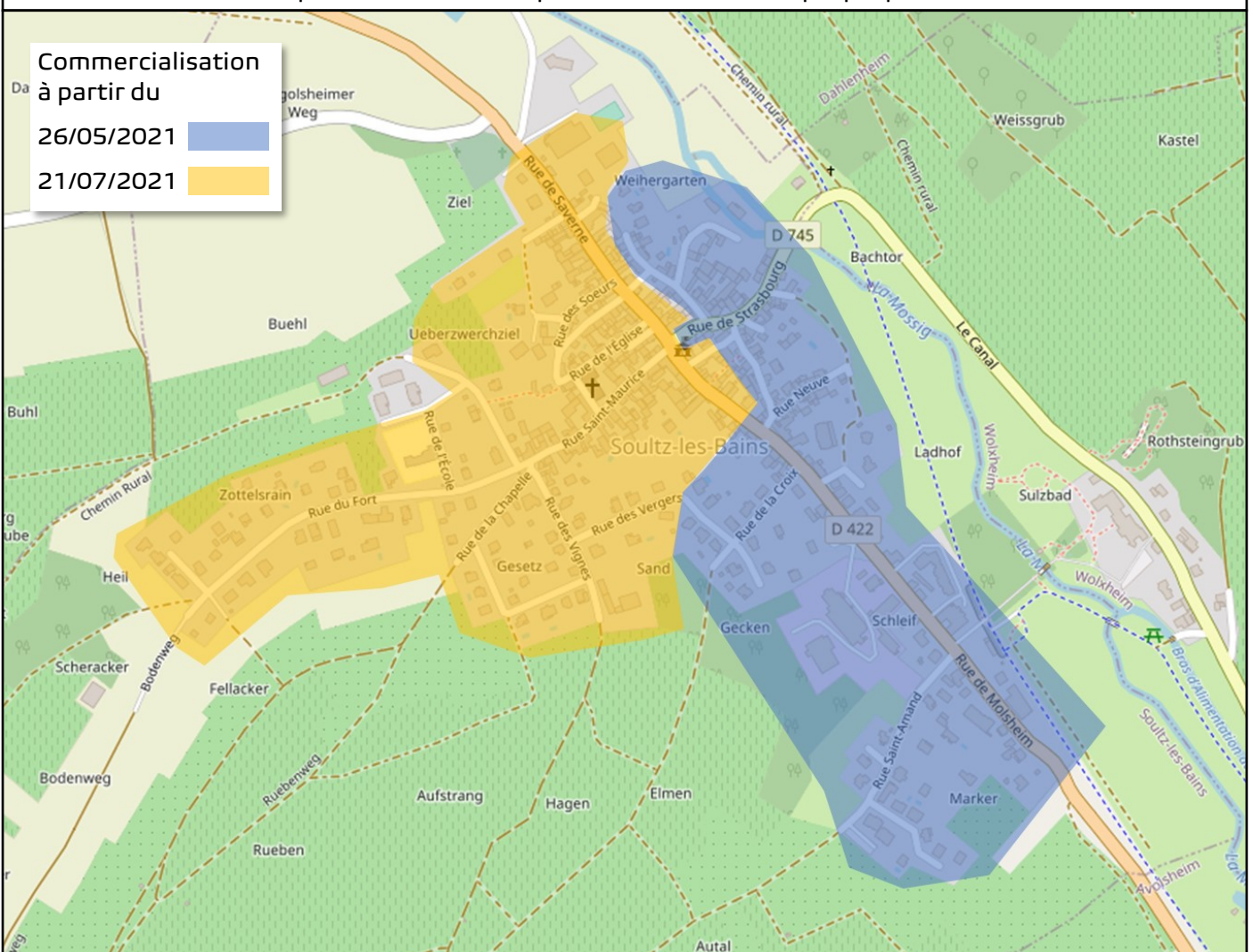
SFR ou Altice (la maison mère de SFR) sont les propriétaires des fibres optiques jusque dans la rue devant votre logement dans des boîtiers : les points de raccordement optiques.

Ceci ne signifie pas forcément, que vous devez souscrire une offre chez SFR (comme la câble coaxial). A partir des dates d'ouverture à la commercialisation, vous pouvez souscrire chez l'opérateur Internet de votre choix une offre fibre. Pour faire une analogie avec l'ADSL, c'est France Télécom / Orange qui sont propriétaires des câbles en cuivre, pourtant vous êtes libres de souscrire une offre chez qui vous souhaitez ; ce sera le même principe avec la fibre.

Ce sera l'opérateur de votre choix, qui se chargera d'effectuer le raccordement entre les points de raccordement optiques devant votre logement et l'intérieur de celui-ci jusqu'à la prise fibre. Cette opération peut être payante, à vous de le déterminer avec l'opérateur de votre choix.

A date nous n'avons pas d'informations sur le déploiement de la fibre à Biblenheim. Nous ne manquerons pas vous tenir informés.

Carte prévisionnelle du déploiement de la fibre optique par secteur



Au 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets sera rendu obligatoire par l'Etat. Le Select'Om a lancé les réflexions sur la manière dont celui-ci sera mis en œuvre, les chantiers arriveront à leurs termes en juin 2023 par des décisions.

Dans l'attente de ces orientations, sur les 2 pages suivantes, nous vous communiquons des informations pratiques sur comment traiter différemment vos déchets alimentaires et végétaux.

Dans le fond, quel est l'intérêt d'incinérer des déchets contenant 90% d'eau ?

De l'œuf à la poule...

Maintenant, que les petits Soultzois de l'école des Pins sont passés experts dans l'élevage des poussins, ils avaient partagé leur expérience dans un BIC précédent. C'est peut-être le moment de se poser la question : « **Pourquoi pas des POULES ?** »

Les arguments pour adopter ces jolies gallinacées bavardes sont nombreux :

- Elles fournissent des œufs frais (150 à 300 œufs/an selon la race).
- Elles sont écologiques : omnivores, elles mangent les épluchures de légumes et les restes de table (ou de frigo), elles dévorent également les déchets du potager. Une poule peut consommer 150 kg déchets organiques par an. Si on considère qu'un Français produit tous les ans 365 kg d'ordures ménagères (source ADEME) et que les bio déchets représentent près de la moitié des déchets d'un ménage, la poule est, en complément du compost une alliée de choix dans une démarche de réduction des déchets.
- Elles sont des aides pour un jardin « zéro phyto » : elles se régalent des limaces, des escargots et des insectes nuisibles. Au verger, elles picorent sous les arbres fruitiers et nettoient le sol de tous les nuisibles, agissant en prévention sur les maladies et attaques.
- Elles animent le jardin, elles font la joie de toute la famille. Les enfants apprendront avec plaisir à s'en occuper, à les nourrir et ramasser les œufs ;



Photo : Charlotte GANGLOFF



Photo : Charlotte GANGLOFF

- Elles fournissent de l'engrais pour vos plantes, en effet, leurs fientes sont très riches en azote, en phosphore, en potassium et en calcium. Grâce à quelques poules, vous obtenez rapidement un engrais écologique et bon marché de très bonne qualité. L'azote contenu dans la fiente de poule est rapidement disponible pour la plante qui l'absorbe très vite. Elles peuvent être intégrées au compost ou séchées et directement épandues au jardin.

Des habitants de la commune ont déjà fait ce choix et nombreux sont ceux qui ne le regrette pas !

Nous précisons tout de même que l'acquisition d'un animal « de compagnie » doit être un acte réfléchi qui engage à des responsabilités envers celui-ci.

Déchèteries

Trions toujours plus nos déchets, les déchèteries les plus proches sont :

- Marlenheim : Rue de l'Usine. Tél. : [03.88.33.56.12](tel:03.88.33.56.12)

Horaires : Mardi de 13h30 à 18h30 - Jeudi et Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

- Molsheim : 52 Route Industrielle de la Hardt. Tél. : [03.88.47.92.20](tel:03.88.47.92.20)

Horaires : Mardi au Jeudi et Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 - Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Prochaines collectes sélectives :
21/05, 18/06 et 23/07

Select'om



Le compostage, un geste

100% naturel



Rendons à la nature ce qu'elle nous a donné en compostant les déchets organiques de notre poubelle.

En effet, en présence d'eau et d'oxygène, ceux-ci seront transformés sous l'action de micro-organismes (vers de terre, champignons et bactéries) en un engrais naturel.

Intégré à la terre, le compost restitue la matière organique et les éléments nutritifs qui l'enrichissent.



Le compost au fil des saisons

Été

- Profitez de la belle saison pour **alimenter votre compost**.
- Veillez à ne pas mettre votre gazon en trop grande quantité (couche de 10 cm maximum) dans votre compost car il risquerait d'étouffer le processus de transformation des matières organiques. Privilégiez plutôt l'utilisation d'une tondeuse mulcheuse qui permet de laisser le gazon sur place ou utilisez la tonte en paillage.

Automne

- **Faites votre réserve de brun** (feuilles mortes, bois broyé ou coupé à moins de 5 cm) dans un endroit abrité qui pourra être mélangé au vert tout au long de l'année.
- **Continuez d'alimenter votre compost** en respectant les quantités de brun et de vert.
- **Si vous compostez en tas ou en silo ouvert** : brassez votre compost en y intégrant feuilles mortes et activateurs.
- **Si vous utilisez un composteur fermé** : mélangez toujours les nouveaux apports avec les couches précédentes et surveillez bien l'humidité.

Hiver

- **Protégez votre compost** à l'aide d'une bâche.
- **En début d'année, un brassage énergique** du compost est nécessaire afin d'aérer la matière organique : videz entièrement votre composteur et remplissez-le à nouveau.
- **Continuez de l'alimenter.**

Printemps

- Après 6 à 12 mois de soins, **votre compost est mûr**, il dégage une odeur de terre fraîche des bois et présente une belle couleur brun sombre. C'est une terre grumeleuse qui peut être tamisée pour une utilisation plus facile. Retirez et réservez les apports récents ainsi que la couche en contact avec le sol qui contient les petits vers rouges en pleine activité. Cela vous permettra de **démarrer le nouveau compost**.

Recette Alterné...



2/3 de vert en couche de 15 cm

- Matières azotées : épluchures, filtres en papier, fanes de légumes, fleurs fanées, mauvaises herbes...



1/3 de brun en couche de 10 cm

- Matières carbonées : tailles et branches (broyés à 5 cm), paille, écorces et copeaux, feuilles mortes, sciure, herbes sèches...

Terre du jardin en saupoudrage

Utilisation

Compost à demi-décomposé en paillage

- Dans le potager
- Au pied des arbres en couche de 3 à 5 cm étendue 3 à 4 mois avant la plantation

Compost mûr en amendement organique

- Au potager : légèrement enfoui sur les 5 premiers cm (5 à 15 l/m³) et autour des cultures gourmandes (fraisiers, choux, concombres, laitues, melons)
- Fleurs, herbes et buissons : au fond des trous de plantation (1/3 de compost, 2/3 de terre végétale) et en épandage au sol
- À la maison : pour le rempotage des plantes (1/3 de compost, 1/3 de terre végétale, 1/3 de sable)

Astuces

- La meilleure période pour **débuter un compost** est le printemps ou l'été car il y a beaucoup de déchets à composter.
- **Mettez le composteur directement en contact avec la terre.**
- Sur la terre retournée, déposez une couche de 5 cm de hauteur de brindilles de 10 cm de longueur environ, elle servira de tampon humidificateur et d'aérateur.

Faux-amis

- Restes de viande, os, graisses
- Plantes malades ou traitées
- Papiers imprimés
- Semences et rhizomes : liserons, chiendent
- Tailles de conifères : thuyas, cyprès
- Feuilles de noyer
- Rhubarbe



Activateurs

- Le marc de café
- Les laines, poils d'animaux et cheveux
- Un léger poudrage de temps en temps aux cendres de bois
- Orties, pissenlits, valériane, fanes de légumineuses
- Coquilles d'œufs écrasées

Important

- Pour faire un bon compostage, il faut **MÉLANGER** les carbonés avec les azotés, les humides avec les secs, les grossiers avec les fins.
- Ce mélange permet d'aérer le compost. Les micro-organismes ont besoin d'oxygène pour ne pas s'asphyxier. Un **BRASSAGE** doit être fait régulièrement au début du compostage puis tous les 1 à 2 mois.
- Surveillez l'**HUMIDITÉ** : le compost doit être humide comme une éponge pressée mais sans excès. Si le compost est trop sec, il suffit de l'arroser. S'il est trop humide, il faut l'assécher en l'étalant quelques heures au soleil ou en le mélangeant avec du compost sec ou de la terre sèche.

Pour tout renseignement complémentaire, téléphonez au 03 88 47 92 20.

Bac à sel / poubelle

Chaque année, afin de garantir au maximum la sécurité hivernale de l'ensemble des usagers, la Commune de Soultz-les-Bains, en cas de forte chute de neige, racle avec la lame du tracteur les rues de notre village. Elle ne sale pas les chaussées.

Il appartient à chaque citoyen de mettre en œuvre le déneigement et de déverglacer la chaussée, jusqu'à la moitié de sa largeur ainsi que sur les trottoirs.

Des bacs à sel de couleur bleue sont à votre disposition pour vous permettre de saler les trottoirs et la chaussée au droit de vos maisons ou immeubles et autres points sensibles (Ecole, hall des Sports, voies en pentes en particulier Rue de la Croix, Rue des Vignes, Rue Saint Sébastien).



Photo : Christian FARNER

Cette année, lors du remplissage des bac de sel, nous avons eu la désagréable surprise de découvrir que certains riverains utilisent les bacs à sel comme poubelle de rue.

Merci de ne plus utiliser les bacs à sel à cet effet. **Les bacs à sel ne sont pas des poubelles.**

Haies : taille interdite entre le 15 mai et 31 juillet

Il est rappelé qu'entre le 15 mars et le 31 juillet, il est interdit de tailler les haies



Source : Pixabay

En effet, sites de reproduction, de nourrissage et de refuge pour de très nombreuses espèces d'animaux, les haies représentent un petit écosystème en soi.

Dès la fin de l'hiver, elles sont colonisées par un cortège d'oiseaux qui y construisent leurs nids.

La LPO rappelle qu'il est légalement **interdit - par arrêté préfectoral - de tailler ou d'arracher toute haie après le 15 mars et jusqu'au 31 juillet.** Parallèlement, elle rappelle que les brûlis sont également interdits, toute l'année dans le Haut-Rhin et sous conditions entre le 16 mai et le 31 décembre dans le Bas-Rhin

Un devoir de villageois

Il est rappelé à chaque habitant (propriétaire ou locataire) qu'il est tenu de participer à l'effort collectif pour garder le village propre en assurant le balayage ainsi que l'arrachage des herbes folles ou mauvaises herbes au droit de sa propriété.

Notre cadre de vie ne sera que plus agréable et accueillant.



Source : Pixabay

Les tondeuses et autres engins à moteurs



Source : Pixabay

Avec l'arrivée des beaux jours et conformément à l'arrêté permanent N°129 du 23 février 1997, il est rappelé que l'usage des matériels bruyants, en particulier les tondeuses à gazon, et d'une façon générale les engins à moteurs thermiques est interdit, dans les zones habitées :

**les jours de semaine avant 7 heures et après 20 heures,
les dimanches et jours fériés.**

Un bon Maître, citoyen, ramasse les déjections de son chien

Le chien, plus que tout autre animal de compagnie, a besoin pour son équilibre physique et mental de sortir de l'appartement ou de la maison de son maître. La promenade quotidienne est aussi pour le propriétaire l'occasion d'un dépaysement apprécié et c'est vers les espaces verts extérieurs que le maître conduit son chien.

Une déjection au beau milieu d'un trottoir ! De quoi vous mettre de mauvaise humeur ... Doit-on pour cela haïr toute la gent canine ? Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les trottoirs ne deviennent pas des toilettes publiques canines



Source : Pixabay

6 sacs de distributeurs de sacs pour les déchets canins sont à votre disposition aux emplacements suivants :

Rue de Strasbourg	Parking de la Bibliothèque
Rue du Fort, au niveau de l'École	Rue du Moulin
Rue de Molsheim	

Aucune excuse pour ne pas ramasser.

C'est une obligation de ramasser les déjections de son animal (Article 97 du Règlement Sanitaire Départemental). En cas de non-respect, il encourt une amende de 35 euros (R.632.1, Code Pénal).

Nous rappelons également que les espaces verts ne sont pas des canisites. Trop souvent nous sommes interpellés par nos ouvriers communaux qui ont la belle surprise de plonger leurs mains dans des déjections canines lors de l'entretien de ces espaces.

Merci de respecter ces endroits également !!!

Brûlage des déchets et des déchets verts

Le brûlage de déchets ménagers et assimilés est interdit dans l'enceinte des habitations. En ce qui concerne les déchets verts (feuilles, gazon...), il est rappelé qu'il est interdit de procéder au brûlage des déchets verts à l'air libre. L'élimination des déchets verts issus des élagages ou de l'entretien des espaces verts en général est strictement réglementée.

Le brûlage des déchets vert à l'air libre est interdit. Ces derniers doivent être valorisés par la filière du compostage ou transportés dans un centre de collecte. Les infractions sont passibles d'une amende de 150€ à 1 500€ suivant leur nature.

L'écobuage peut être autorisé sous conditions de respecter certaines obligations :

- **déclaration préalable obligatoire à la mairie**, avec indication des dates et heures probable de l'incinération, ainsi que la situation des terrains concernés ;
- coupe préalable et ramassage en tas ou andains, avant incinération dans un délai de quinze jours ;
- procéder à l'incinération par temps calme, entre le lever du soleil et 16 heures. La vérification est faite par le responsable que tout feu est éteint à 16 heures ;
- procéder par tranches successives pour l'incinération des grandes surfaces ;
- **respecter les distances de sécurité** : 50 mètres des bâtiments, vignes, haies..., 100 mètres des agglomération et 200 mètres des forêts ;
- **présence pendant l'incinération avec le matériel et les personnes nécessaires pour maîtriser une éventuelle extension de l'incendie.**

Dans la pratique, les déchets verts, en dehors des filières organisées de collecte (déchèterie) et de traitement par compostage, peuvent aussi être valorisés sur place après broyage, mélanges éventuels à des produits de tontes pour compostage individuel ou paillage d'espaces verts ou jardins. Le bois peut également être valorisé en chauffage.

Il est inutile de préciser que les odeurs et la fumée sont à l'origine de beaucoup de troubles de voisinage.



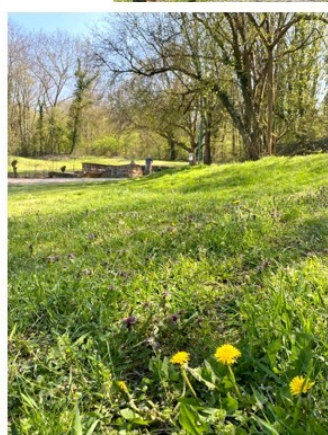
Source : Ministère de l'environnement

Le Kaltebrunne



Souvenir, évasion, bonheur, partage, amitié, nature...
Voici ce que ce lieu me fait ressentir.

Une année très spéciale c'est déjà écoulée, un style de vie qui change, une façon de penser qui évolue : être plus proche de la nature, de son entourage, prendre le temps de découvrir les merveilles qui nous entourent.



Un lieu qui me rappelle de beaux souvenirs à l'école des Pins (nos sorties de classe avant les vacances d'été) en cette période si différente pour les enfants aujourd'hui.

La joie de partager un pique-nique avec ses copains, de se balader au soleil à pieds ou à vélo et de faire des jeux tous ensemble. « *Un, deux, trois...soleil !* ». L'insouciance, les rires et les visages heureux que l'on souhaite revoir au plus vite. Merci « Dame nature » de nous offrir un cadre de vie exceptionnel, préservons-le et continuons à partager ensemble ses paysages et lieux qui nous ressource.

Elodie KLUGESHERZ

Information

Nous travaillons actuellement sur la mise à jour de nos fichiers d'associations, d'entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, restaurateurs, etc...

Les adjoints en charges de ces dossiers :

- Rodney BOBE pour les associations,
- Michel WILT pour les entreprises.

Ils viendront vers vous dans les prochains jours.



Source : Pixabay

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur nos listes en Mairie,
Merci de venir à notre rencontre.



Image d'archives - 2019

Photos de notre cadre de vie



Ancien écluse - Moulin - Rue de la Mossig
Photo : Charlotte GANGLOFF



Anémones pulsatiles
Photo : Daniel BRONNER



A la découverte du sentier des Casemates
Photo : Corentin KINDER



Sur les hauteurs du Jesselsberg
Photo : Guillaume OSTER



Fossile provenant des carrières royales
Photo : Gabriel SCHADITZKI

Nous vous invitons à nous transmettre vos photos de Sultz-les-Bains pour paraître dans le prochain numéro de votre bulletin d'information. Fleurissement, vie quotidienne, insolite etc., voila de nombreux thèmes pour les amateurs de photographies.

Vous pouvez nous les transmettre par mail : mairie@sultz-les-bains.fr



Afin de développer la mise en œuvre de peines de travaux d'intérêt général (TIG), le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) intervenant sur le ressort du tribunal judiciaire de Saverne cherche de nouveaux partenaires prêts à accueillir ses « tigistes ».

Elles en sont persuadées, les mesures de travail d'intérêt général (TIG) prononcées par un juge sont « un bon moyen de prévention de la récidive ». « C'est une peine qui a du sens car elle sanctionne la personne en lui demandant notamment de réparer sa faute, mais elle facilite aussi sa réinsertion en société », affirment Claudia Schell, référente territoriale du Bas-Rhin du service du TIG, et Marie-Christine Kieffer, conseillère du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) intervenant sur le ressort du tribunal judiciaire de Saverne.

Ces dernières en vantent inlassablement les mérites auprès de partenaires potentiels (collectivités territoriales et établissements publics, associations, entreprises chargées d'une mission de service public) dans le but de les convaincre d'intégrer ce dispositif, et ainsi le renforcer sur le territoire.

65 partenaires actifs dont 45 communes

Car pour que ces condamnations de primo-délinquants ou petits délinquants, âgés de 16 ans et plus (la moyenne est de 27 ans), soient effectuées, encore faut-il que l'administration pénitentiaire puisse les confier à des structures prêtes à les accueillir. « Contrairement à Strasbourg qui a un réseau associatif et social riche, c'est plus compliqué dans les zones rurales », observe Claudia Schell. Sur le ressort de Saverne (qui

couvre un vaste territoire allant de la vallée de la Bruche à l'Alsace Bossue, en passant par Molsheim, Obernai et Saverne), le SPIP peut déjà compter sur un effectif global de 65 partenaires actifs dont 45 communes. « En 2020, malgré le contexte sanitaire, 26 partenaires, essentiellement des communes et des associations, ont poursuivi leurs actions d'insertion en accueillant des TIG », souligne Claudia Schell.

« La moyenne annuelle tourne autour de 9 200 heures de TIG exécutées »

Si le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Saverne a besoin d'étoffer son réseau, c'est parce que les TIG, « longtemps sous exploités », sont des condamnations de plus en plus utilisées par les juges. « En dix ans, le volume horaire a été multiplié par dix », fait remarquer Marie-Christine Kieffer. « La moyenne annuelle tourne désormais autour de 9 200 heures de TIG exécutées sur le ressort du tribunal judiciaire de Saverne. » Avec une exception pour 2020 : 6 771 heures, soit une diminution de 25 % de l'activité en raison de la crise. « Des heures qui seront sans doute reportées sur l'activité 2021 compte



Marie-Christine Kieffer, Guy Schmitt, Caroline Zengerlé et Claudia Schell (de gauche à droite) veulent promouvoir les travaux d'intérêt général auprès des collectivités. Photo DNA/G.B.

tenu du délai d'exécution de 18 mois », précise la conseillère pénitentiaire.

En fonction du délit, les TIG à exécuter peuvent varier de 35 h à 400 h. Ils concernent entre 100 et 130 personnes suivies par an, pour une moyenne de 105 heures prononcées. Des

horaires et des jours de travail obligatoires qui sont aménageables en fonction des profils. « On peut se coordonner pour nous adapter à l'activité salariée d'un prévenu », explique Marie-Christine Kieffer.

D'autres outils à disposition

D'ailleurs, les TIG ne sont pas les seuls outils mis à leur disposition pour sanctionner sans pénaliser. Comme, par exemple, la détention à domicile sous surveillance électronique et les sursis probatoires avec des obligations particulières. « En flux, cela représente au total 600 mesures en milieu ouvert gérées dans l'année par le SPIP sur l'ensemble du ressort du tribunal judiciaire de Saverne », conclut Marie-Christine Kieffer.

Guénoël BARON

En bref

Institué par la loi du 10 juin 1985, le travail d'intérêt général était, lors de sa création, la première peine à associer la société civile de manière concrète à l'exécution d'une peine. Au fil des ans, les acteurs de la justice (services judiciaires et pénitentiaires), la société civile et les condamnés eux-mêmes se sont approprié cette peine. Offrant une alternative à l'incarcération, elle consiste en un travail non rémunéré au profit d'une collectivité territoriale, d'une collectivité publique (État, région, département, commune), d'un établissement public (hôpital, établissement scolaire...), d'une association ou d'une personne morale de droit privé assurant une mission de service public. Il constitue une réponse pénale à la fois réparatrice et socialisante.

TÉMOIGNAGE DU MAIRE DE SOULTZ-LES-BAINS

« Les réticences proviennent d'une méconnaissance des profils des tigistes »

Guy Schmitt, maire de Soultz-les-Bains, accueille des tigistes dans sa commune depuis 2005. Et compte convaincre ses collègues élus de suivre son exemple.



Guy Schmitt, maire de Soultz-les-Bains depuis 1995, accueille des tigistes dans sa commune depuis 2005. Photo archives DNA

Lorsqu'on lui demande de citer un partenaire exemplaire, la commune de Soultz-les-Bains est souvent la première qui vient à l'esprit de Caroline Zengerlé, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation du SPIP de Saverne-Oermingen. Le maire, Guy Schmitt, accueille des tigistes depuis 2005, et conserve aujourd'hui le même enthousiasme pour cette démarche sociale.

Les bonnes expériences priment largement sur les mauvaises

S'il n'a pas les chiffres de ses deux premières années, l'édile affirme avoir fait travailler, depuis 2007, 53 condamnés pour un total de 5 860 heures. Avec

finallement peu de déceptions : « Il y en a peut-être eu deux ou trois », réfléchit-il.

Les bonnes expériences priment donc largement sur les mauvaises. C'est d'ailleurs ce qu'il compte démontrer ces prochains temps auprès de ses collègues élus pour les convaincre de répondre favorablement à la demande de partena-

riat du SPIP du tribunal de Saverne. En commençant par les rassurer. « Les réticences proviennent d'une méconnaissance des profils des tigistes », note Caroline Zengerlé. On reste sur des condamnations de petite délinquance. « On garde la liberté d'accueillir ou pas une personne lors d'un entretien préalable », poursuit Guy Schmitt. Et si cette personne ne se révèle pas satisfaisante ou fait preuve de mauvaise volonté, « on peut mettre fin à la collaboration et la renvoyer au SPIP », précise-t-il.

« J'essaie d'éviter que le travail à faire soit une corvée »

Pour éviter ce scénario, Guy Schmitt tente toujours, « en fonction de son cursus professionnel », de trouver un poste de travail qui conviendrait le mieux à son nouveau tigiste, et d'adapter les horaires en fonction des contraintes professionnelles de ce dernier. « J'es-

saye d'éviter que le travail à faire soit une corvée mais, au contraire, que ça leur apporte quelque chose. » En revanche, le maire reste intraitable concernant la qualité du travail effectué.

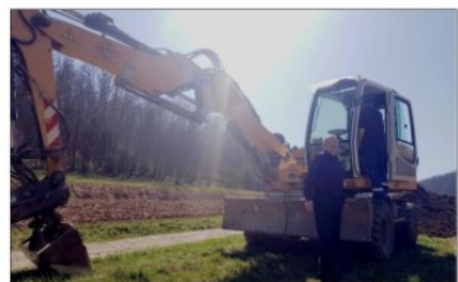
Cette méthode de la main de fer dans un gant de velours a fait ses preuves. Nombreux sont les tigistes passés dans sa commune à donner des nouvelles, et même à proposer leurs services une fois leur peine effectuée. « Ce sont souvent des gamins qui vivent dans une famille détruite. Avec ces mesures, le SPIP leur permet de retrouver une certaine stabilité », observe Guy Schmitt.

Lui aussi y trouve son compte : « Ça m'apporte beaucoup, je suis très fier de ce que je fais », affirme celui qui a convaincu, il y a plusieurs années, la ville de Molsheim de devenir partenaire du SPIP. Et qui compte bien étoffer son tableau de chasse.

G.B.

TÉMOIGNAGE D'UN TIGISTE

Une condamnation « juste », un travail « utile »



Le maire de Soultz-les-Bains était à la recherche d'une personne ayant des notions de conduite d'engins de chantier pour faire réaliser des travaux paysagers avec une pelleuse. Photo DNA/G.B.

Sébastien a fait un blessé. Et a été condamné pour cela à 105 heures de travail d'intérêt général par le tribunal de Saverne. À la fin de l'exécution de cette peine, il en tire finalement un bilan positif.

« J'ai fait une connerie, faut que j'assume », résume tout simplement Sébastien (*). Le coup de poing au visage qu'il a flanqué à un autre homme lors d'une fête de village lui a valu une condamnation de 1 000 € d'amende et 105 heures de travail d'intérêt général (TIG).

« Je pensais m'ennuyer à balayer le trottoir et ramasser les mauvaises herbes »

Suite à cette sanction prononcée par le tribunal de Saverne et avant sa rencontre avec Marie-Christine Kieffer, conseillère du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), « je ne savais pas du tout comment ça allait se passer ». Et d'imaginer « m'ennuyer à balayer le trottoir et ramasser les mauvaises herbes ». D'où une certaine surprise quand, Guy Schmitt, le maire de Soultz-les-Bains, prêt

s'intéresse à son CV. Ayant des connaissances dans la conduite d'engins de chantier, son savoir-faire intéresse particulièrement l' élu qui a besoin de quelqu'un sur une pelleuse pour creuser des bassins de rétention d'eau de pluie.

105 heures « passées très vite »
Sébastien, soulagé, ne rechigne alors pas à la tâche et vient même effectuer ses heures obligatoires, adaptées à ses contraintes professionnelles, avec plaisir. D'autant plus que l'équipe qui l'entoure est « sympa » et que la municipalité lui fournit gracieusement le repas du midi. « On ne le rémunère pas, on peut bien lui donner à manger », indique Guy Schmitt.

Sur ses congés, le trentenaire commence par effectuer une quinzaine de jours en août 2020, puis une semaine en janvier. Et a effectué ses trois derniers jours de TIG la semaine dernière. Finalement, ces 105 heures sont « passées très vite », remarque Sébastien, ravi d'avoir été utile. Et de reconnaître que sa condamnation a été « juste ».

G.B.

(*) Le prénom a été modifié.

Interview du T rimestre

Afin d'établir une communauté tous ensemble, nous désirons interviewer les nouveaux arrivants de notre commune. Vous pourrez retrouver leurs ressentis, leur vécu à leur arrivée dans Soultz-les-Bains.

Nous avons rencontré Pascal HEBIG.

Bonjour Pascal,

Présentez-vous :

Pascal 63 ans ayant 3 fils et vivant en couple. Je suis originaire de Lille.

Sur le plan professionnel, j'ai réussi à décrocher un nouveau C.D.I. le 1er septembre dernier... Je suis retraité !!

J'aime le sport en général et principalement le basket, mais aussi les voyages, les balades et les moments partagés en famille ou entre amis autour d'une bonne table.

Pourquoi avez-vous souhaité partir vivre à Soultz-Les-Bains et pas un autre village ?

Simplement pour rejoindre ma compagne.

Qu'est ce qui a été difficile pour partir vivre à Soultz-Les-Bains ?

Différentes choses, d'abord de quitter la famille et les amis, de dire au revoir aux soirs de match de basket-ball au LMBC (Pro B). Et accessoirement, jongler entre les confinements/déconfinements pour organiser mon déménagement.

Vous ne connaissiez pas le village, comment avez-vous fait les premières rencontres ?

Je connaissais un peu car j'y viens régulièrement depuis quelques temps ; j'ai donc déjà des amis dans les environs et je fréquente les commerces de Soultz depuis un moment.

De plus, je discute facilement même avec des personnes que je ne connais pas.

Votre journée type ?

- Une petite heure d'entretien physique chez moi
- Un peu de courses et également de cuisine
- Balade à pied ou à vélo
- Et occasionnellement chercher « ma team » à la sortie du collège (elle se reconnaîtra).

Qu'est-ce que vous ne faites plus à Soultz-Les-Bains que vous faisiez à Lille ?

Principalement travailler, c'est l'avantage de la retraite.

Et maintenant le Bilan ?

Je me plais très bien ici. Malgré la circulation assez dense dans la route principale, je trouve que Soultz dispose de beaucoup d'atouts : la proximité de Molsheim et de Strasbourg, de grands espaces naturels, et pour terminer des commerçants qui produisent de la qualité.

J'ai « soif » de libertés pour pouvoir en profiter pleinement !

Propos recueillis par Alain VON WIEDNER



Image remise



Nous vous invitons à vous inscrire en Mairie lors de votre arrivée et lors de votre déménagement.

Source : Pixabay

MICRO-CHÈCHE « AU FIL DES PAS »

Accompagner l'enfant dans son développement, ses apprentissages et vers son autonomie en étant auprès de lui et en prenant en compte ses ressentis et ses émotions est le point principal de la pédagogie de la crèche.

La micro-crèche accueille 10 enfants de 10 mois à 4 ans, chaque jour, il est ainsi possible de marquer l'individualité de chacun dans le groupe tout en profitant de la vie de la petite collectivité.

La crèche est composée d'un espace de vie offrant différents espaces distincts, ouverts à l'enfant : un espace de psychomotricité, un espace repas servant également pour des temps d'ateliers à table, un espace de jeux libres et de jeux symboliques (dinette, poupées, voitures), un espace « cocoon », ainsi que d'un espace plus cloisonné pour les plus petits si besoin). L'organisation de ce lieu évolue en fonction des besoins et des âges des enfants. S'ajoute à ces espaces, une cuisine où sont préparés sur place les repas des enfants, une salle de change ainsi que 2 chambres.

Parce que l'accueil des enfants demande de s'adapter constamment à leurs besoins, leurs envies, un espace Snoezelen est actuellement en cours d'aménagement.

Pour favoriser la communication dès le plus jeune âge, le langage signé associé à la parole est proposé aux enfants, ce qui permet à ceux qui n'ont pas encore acquis la parole de se faire comprendre plus facilement par l'adulte. Et cette démarche est bien sûr partagée avec les familles, tout comme des moments d'échanges conviviaux proposés tout au long de l'année.

L'équipe encadrante est composée de 4 personnes :

- ⇒ Charlène : Educatrice de Jeunes Enfants
- ⇒ Manon, Pauline et Agathe titulaires du CAP Petite Enfance

Adresse : 37 F rue de Molsheim
67120 Soultz-Les-Bains



Image remise

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi entre 7h et 19h.

Quelques créneaux encore disponibles pour la rentrée, plus d'informations au 06.82.13.58.45.

Rendez-vous !

Le samedi 5 juin 2021

La **Boulangerie-Pâtisserie KLUGESHERZ** et son équipe accompagnée du **Moulin Foricher** organisent une journée découverte !

Présentation des produits et farines CRC (culture raisonnée contrôlée) Label Rouge, dégustation et échanges avec des professionnels passionnés !

Hâte de vous y retrouver !

(43 rue de Molsheim 67120 Soultz-les-Bains)



Image remise



Le Petit Salon deviendra PROCHAINEMENT Tizio Coiffure

**25 rue de Molsheim
au dessus du Bureau de Tabac
(entrée sur le côté)**

- ⇒ C'est un Salon de COIFFURE tout mignon à l'abris des regards indiscrets !
- ⇒ Deux coiffeuses gentilles, professionnelles et surtout à l'écoute de vos envies
- ⇒ Une fidélité qui rapporte ! " Carte Maline" nominative, gratuite et automatique à chaque passages !
- ⇒ Salon dynamique où il y fait bon vivre, sans commérages !
- ⇒ Page Facebook : Le petit salon Soultz-les-Bains (Prise de RDV en ligne) 03.88.18.55.01

OFFRE BIC :

5€ * Pour toutes et tous !

*sur présentation de cette annonce à déduire sur votre facture, valable une fois par personne, hors coupe enfant.

NOS HORAIRES en continu :

Mardi : 8h30-19h



Jeudi : 8h30-20h (hors période Covid)

Vendredi : 8h30 - 19h Samedi : 8h-17h

Fermé : Lundi, Mercredi et Dimanche

Restaurants et Vente à emporter, Nos restaurateurs s'adaptent

Malgré la crise sanitaire accompagnée de ces restrictions, certains restaurateurs de notre village s'adaptent pour vous proposer de nouvelles formules

	<p>Lucien DORIATH continue de vous proposer de bons petits plats. Consultez les menus de la semaine sur la page Facebook, commandez et venez les récupérer à la boutique aux heures d'ouverture.</p> <p>Dégustez les plats en suivant les instructions du Chef.</p>	<p>https://www.facebook.com/LesFoiesGrasLucienDoriath</p> <p>Commande par téléphone au 03 88 47 98 98 ou par courriel : infos@lucien-doriath.fr</p> <p>Horaires d'ouverture : Lundi au Samedi de 9h00 à 19h00 Dimanche de 10h00 à 13h00</p>
	<p>Pizza Pap's vous livre à domicile toutes ses pizzas. Facile, commandez et après une petite attente, dégustez.</p> <p>Pizza Pap's est à votre écoute à partir de 16h30 pendant le couvre-feu.</p> <p>Possibilité de récupérer les pizzas sur place avant 18h00.</p>	<p>https://www.facebook.com/pizzapaps</p> <p>Commande par téléphone au 03 88 83 31 80</p> <p>Horaires d'ouverture : Lundi au Samedi de 16h30 à 21h00</p>

Nous souhaitons à tous nos restaurateurs de pouvoir bientôt retrouver tous leurs clients pour une activité bien remplie !!!

Périscolaire

Pour sa seconde année de fonctionnement l'accueil périscolaire des Pins à Soultz-les-Bains connaît un grand succès affichant quasiment complet chaque semaine ! Le travail d'Éric et Aurélie n'y est sans doute pas pour rien.

Cette année, une partie de notre projet a traité du sujet environnemental. La création d'un potager pédagogique, la fabrication de nichoirs et des ateliers permanent de sensibilisation au tri des déchets.

En outre, nous proposons également un programme à chaque rentrée scolaire qui offre différentes activités, créatifs, artistiques, sportives et ludiques et de temps libres encadrés.

Equipe d'animation : Composée d'un directeur BUFQUIN Éric et d'une animatrice FLIMBEL Aurélie.

Fonctionnement / horaires

11h 00 : Ouverture des locaux les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Déroulement du service méridien

11h40 : Les maternelles sont cherchées en classe par l'équipe d'animation.

11h45 : La classe de CE2/CM1/CM2 et la classe de CP/CE1 sont récupérées dans la salle de motricité par l'équipe d'animation.

11h50 à 12h30 : temps de restauration.

12h30 à 13h20 : temps d'activités et de détente

13h30 : retour en classe

Déroulement de l'accueil du soir après l'école

15h50 : Les maternelles sont cherchées en classe par l'équipe d'animation.

16h00 : La classe de CE2/CM1/CM2 et la classe de CP/CE1 sont récupérées dans la salle de motricité par l'équipe d'animation.

16h00 à 16h20 : temps du goûter

16h20 à 18h30 : temps d'activités et de détente

18h30 : fermeture du périscolaire



Images remises



Modalités d'inscription / nombre de places

Les inscriptions au périscolaire se font durant le mois de mai. Un nombre maximum de 24 enfants sont accueillis dans nos locaux. L'encadrement prévu est de 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans et 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans.

Traiteur

La FDMJC Alsace a passé convention avec le traiteur « Saveurs et Délices » installé à Entzheim.

Le suivi des menus est effectué par une diététicienne qui assure le respect des préconisations nationale sur l'équilibre alimentaire des enfants.

Périscolaire les pins

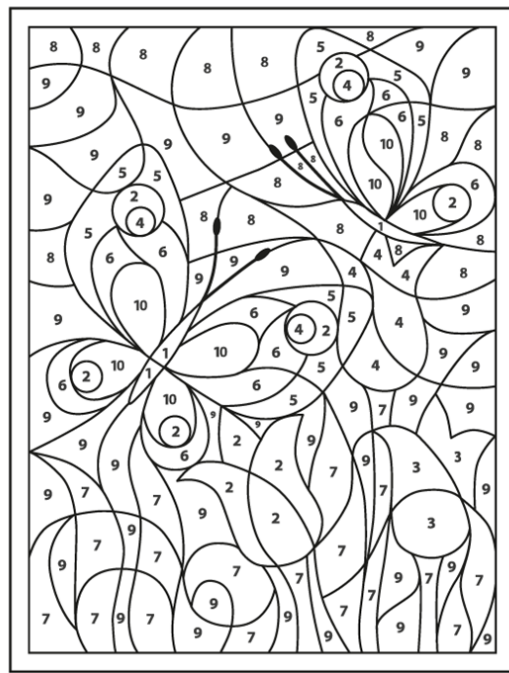
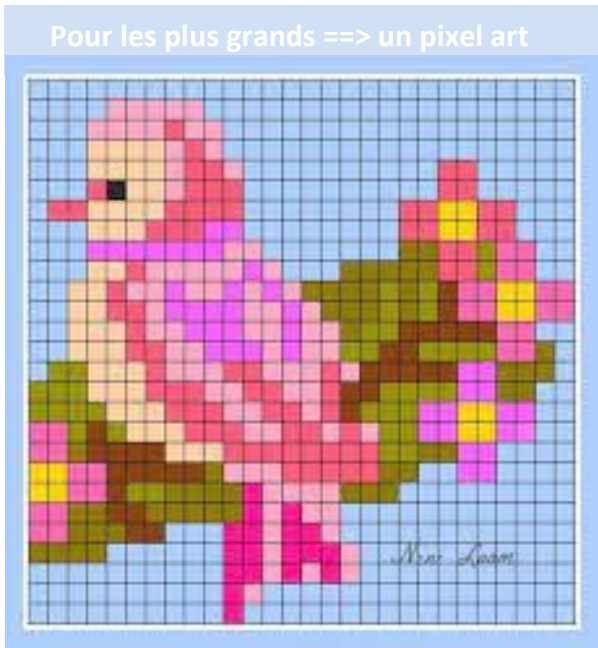
M. BUFQUIN Éric / 06 36 05 42 99 / periscolaire.soultzlesbains@fdmjc-alsace.fr

Rubrique des Enfants

Nous souhaitons que nos enfants puissent s'approprier ce BIC, qu'ils en tirent des informations qui les intéressent. Nous profitons également de cette page pour leur transmettre nos valeurs.

Le sais-tu ? Notre commune a reçu un label **ZERO-PHYTO**, cela veut dire qu'elle est l'amie de la nature. Cela veut dire que Christian et Julien, nos employés communaux, n'utilisent plus de pesticides pour l'entretien du village, pour les espaces verts mais aussi dans les rues ... plus de désherbants non plus alors réapparaissent quelques herbes folles dans les caniveaux mais est-ce bien grave ? Le plus important est de protéger la nature et ses habitants alors amuse toi bien en compagnie des insectes et des oiseaux.

A tes crayons de couleurs



Mots mêlés Printemps

(mots cachés à l'horizontal et à la verticale)

Liste de mots:

- SOLEIL
- ARBRE
- FLEUR
- COCCINELLE
- LIBELLULE
- OISEAU
- NID
- ABEILLE
- BOURGEON
- PRINTEMPS
- PAPILLON
- HERBE
- COULEUR
- SAISON
- JONQUILLES
- TULIPE
- ECLOSION
- HIRONDELLE
- INSECTES
- CHENILLE

N B D T C X
 M A I I Z B M W U B A P
 Q Y M N W O O Ç U V V D L T R A Y
 F L U M S C U K V P M I N I A B P D
 C Y Z Q E G R M A J Z O M B G P W R I Z
 B B L A C F G W H A H T K M D E T L E C
 E O Ç E T R E T I Ç S C H E N I L L E S L H
 Ç Y M E T O Ç R U F C P R I N T E M P S O Z
 N Z S Z N H O N L Z T C W T R P R Ç N
 Y A F D N C O C C I N E L L E
 V D U O X B W H Y
 S L W E G I L U Ç C B L W
 G E Y I L A S I K P H E R B E
 C N M C C V L J E B W Y U A S A J J I
 J G K L L F F E K A E Q S T G A B O L F F
 C Y O P O E P W Ç U L V D T J I E N N L C
 Ç F X A S O V R Y M L Ç C I F S I Q O E Z H
 D O O F U I N K O J U R A Z O L U Ç U X B
 T M U L E O W T P L L S P F N L I G R K I
 C C L K S N Z D V E O E I E L O M J Q
 H H E N I D X A H L T Z L O H G P
 O U U N Z N U E U E H C Y
 R Q G Y Y I U S C Q
 C D L
 M C H



R ecette du M oment

En ce début de printemps, la nature se réveille. Aussi, nous vous proposons deux recettes de saison à base de Rhubarbe :

La tarte à la rhubarbe



Source : Pixabay

Ingrédients :

- 2 œufs (+3 pour le petit plus...)
- 20 cl de crème fraîche
- 1 pâte brisée
- 100 g de sucre (+50 gr pour le petit plus...)
- 350 gr de rhubarbe
- 1 poignée de chapelure

Préparation :

1. Étaler la pâte brisée dans le plat, la piquer avec une fourchette et étaler la chapelure dans le fond.
2. Si vous avez de la rhubarbe en branches, la peler assez épaisse puis, la couper en petits dés. Il faut que les dés fassent 350 grammes
3. Dans un bol, casser les 2 œufs entiers, mettre le sucre et la crème fraîche. Battre le tout jusqu'à obtention d'un mélange homogène.
4. Verser sur le fond de tarte, les morceaux de rhubarbe, puis verser le mélange.
5. Mettre la tarte dans le four préalablement pré-chauffée à 180° (th 6), faire cuire 35 à 45 minutes.

Le petit plus

1. Ne pas laisser cuire la tarte entièrement et ...
2. Monter 3 blancs d'œufs en neige, sucrer avec les 50 g de sucre.
3. Approcher la tarte de l'entrée du four, la couvrir avec les blancs en neige, remettre dans le four pour achever la cuisson.

Le crumble à la rhubarbe

Ingrédients :

- 1 sachet de sucre vanillé
- 60 g de sucre cassonade
- 125 gr de farine
- 500 gr de rhubarbe
- 1 pomme
- 90 gr de beurre tendre

Préparation :

1. Malaxez avec les doigts la farine, le beurre et la cassonade.
2. Lavez et coupez la rhubarbe en tronçons et la pomme en morceaux. Placez les fruits dans un plat à gratin ou dans un moule transparent et les saupoudrer de sucre vanillé.
3. Egrenez le crumble sur les fruits.
4. Enfouez à 210°C pendant 25 à 30 mn.



Source : Pixabay

Bon appétit !!!!

Don du sang - Merci

Comme chaque année, l'amicale Don du Sang a proposé d'enlever votre sapin de Noël en le brûlant en échange d'un euro.

Cette opération s'est déroulée le 9 janvier dernier dans les deux villages de Soultz-les-Bains et d'Avolsheim. D'abord par le ramassage des sapins devant vos domiciles, puis par leur crémation.

Toute l'équipe de l'association Don du Sang remercie les habitants d'avoir participé à cette opération qui nous a permis de récolter 185€, somme qui sera réinvestie dans les collations lors des prochaines collectes de sang pour en faire bénéficier les donneurs.



Image remise

Inscription à l'école primaire

Votre enfant est né en 2018, merci de vous présenter en mairie avant le 15 mai, afin de procéder aux admissions.

Merci d'apporter votre livret de famille afin d'établir cette admission.

Une fois ce passage en mairie effectué, vous pourrez prendre rendez-vous à l'école au 03.88.38.53.36. Le directeur d'école recevra les familles soit à 12h, soit à partir de 16h après le temps de classe.

Il faudra vous munir du livret de famille, de la feuille d'admission remise par la mairie ainsi que du carnet de santé de votre enfant.

Du fait des effectifs prévus, aucun enfant né en 2019 ne sera scolarisé.



Source : Pixabay

Recensement à 16 ans

N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile : Cette démarche est indispensable et vous donne des droits.

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. Elle est exigée pour passer vos examens et concours ainsi que pour le permis de conduire. Le recensement vous permettra par la suite d'être convoqué pour votre « JAPD », journée d'appel de préparation à la défense.

Alors n'attendez pas :

Vous venez d'avoir 16 ans : présentez-vous à la mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous faire recenser.

Vous avez plus de 16 ans et 3 mois et vous n'êtes pas recensé ? Présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour bénéficier de vos droits.



Source : Ministère de la défense



Photo : Daniel BRONNER

Commémoration du 8 mai

Le 8 mai célèbre l'Armistice de la guerre de 1945.

Lors d'une cérémonie commémorative devant le monument aux morts, le Maire et les Adjointes ont pu rendre un hommages aux Soultzaises et Soultzais morts pour la France.

Encore une fois, cette cérémonie s'est tenue sans public en raison de la Covid-19.

Aujourd'hui encore, notre agenda est toujours malmené par les décisions gouvernementales prise dans le cadre de la crise sanitaire.

Vendredi 14 mai 2021	17h00 à 19h00	Mairie	Permanence à la Mairie Date limite d'inscription sur la liste électorale
Vendredi 4 juin 2021	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Dimanche 20 juin 2021	8h00 à 18h00	Mairie	Elections Départementales et Régionales
Dimanche 27 juin 2021	8h00 à 18h00	Mairie	Elections Départementales et Régionales
Vendredi 2 juillet 2021	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Mardi 6 juillet 2021	17h00 à 20h00	Hall des sports	Don du sang

A noter que cet agenda est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.



Du 17 mai au 06 juin 2021
Au boulot, j'y vais autrement !
Vous aussi, relevez le Défi

Rendez-vous sur : defi-jyvais.fr

Les inscriptions sont ouvertes à toutes les structures et équipes présentes sur le territoire.
 Renseignements ici : <https://defi-jyvais.fr/>
[Facebook](#)



À l'école, j'y vais à vélo !
 ou à pied, à trottinette, etc.

Vous aussi, relevez le Défi

Vous venez au boulot / à l'école à vélo ou en train ?
 Vous en avez marre des bouchons et de la pollution ?
 Vous êtes sportifs (même du dimanche) ?
 Vous prônez les mobilités plus respectueuses de l'environnement ?
 Ou simplement vous aimez les challenges ?

Les défis « Au boulot j'y vais à vélo et autrement » (« défi multimodal ») et « A l'école, au collège ou au lycée j'y vais à vélo » sont faits pour vous !

Ils auront lieu du 17 mai au 6 juin 2021 sur 26 territoires en Grand Est, dont le notre.

Challenge en faveur des mobilités durables sur la région Grand Est
 Visitez le site internet : defi-jyvais.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h
 et le Mercredi de 14h00 à 17h

Permanence du Maire ou des Adjointes

Mardi 19h30-20h30

Vendredi *sur rendez-vous* 19h30-20h30

Port du masque obligatoire en Mairie.

INFORMATIONS LÉGALES

Bulletin d'Informations Communales - n°319
 Mai 2021,

Edité par la Mairie de Sultz les Bains

Directeur de la publication : Guy SCHMITT, Maire

Informations institutionnelles : www.sultz-les-bains.fr

Brèves / news : www.facebook.com/SultzLesBains